l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Rhône-Alpes

SP 1137 10/2022

STATISTIQUES RHÔNE-ALPES

| 2021

ACCIDENTS DU TRAVAIL
MALADIES PROFESSIONNELLES
ACCIDENTS DE TRAJET

Cette plaquette présente les statistiques accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet pour la région Rhône-Alpes en 2021.
Dans le contexte de reprise éconnomique, nous observons une hausse de la sinistralité par rapport à 2020, qui n'atteint cependant pas les niveaux avant Covid.
Les accidents liés aux manutentions manuelles et aux chutes restent cette année encore les premières et deuxièmes causes d'accidents. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) demeurent les principales maladies professionnelles.

265 462
sections d'établissements

2 107 000
salariés

Sommaire

Accidents du travail 3-5

Maladies professionnelles 6-8

Accidents de trajet 9-11

Accidents du travail

Une hausse des accidents du travail liée à la reprise de l'activité économique.

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 qui a mis à l'arrêt bon nombre d'activités depuis mars 2020 et jusqu'au premier semestre 2021, le nombre d'accidents du travail a augmenté de 10% en 2021 par rapport à 2020. Il reste toutefois au-dessous du niveau de l'année 2019 (-10 %).

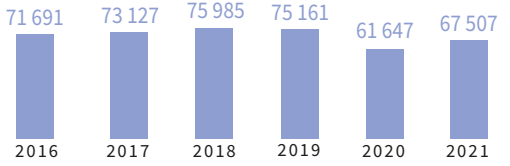

Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid.
En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.

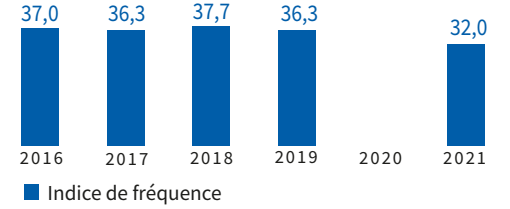

32,0
Indice de fréquence
Nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1000 salariés.

4 286
Nouvelles Incapacités Permanentes
On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

5 888 057
Journées indemnisées
L'équivalent de 23 000 emplois à temps plein.
Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 87.

1,7
Taux de gravité
Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

70
Décès

558 545 141 €
Montant des dépenses de l'Assurance Maladie
liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

67 507
Accidents du travail en premier règlement
Accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de taille moyenne.

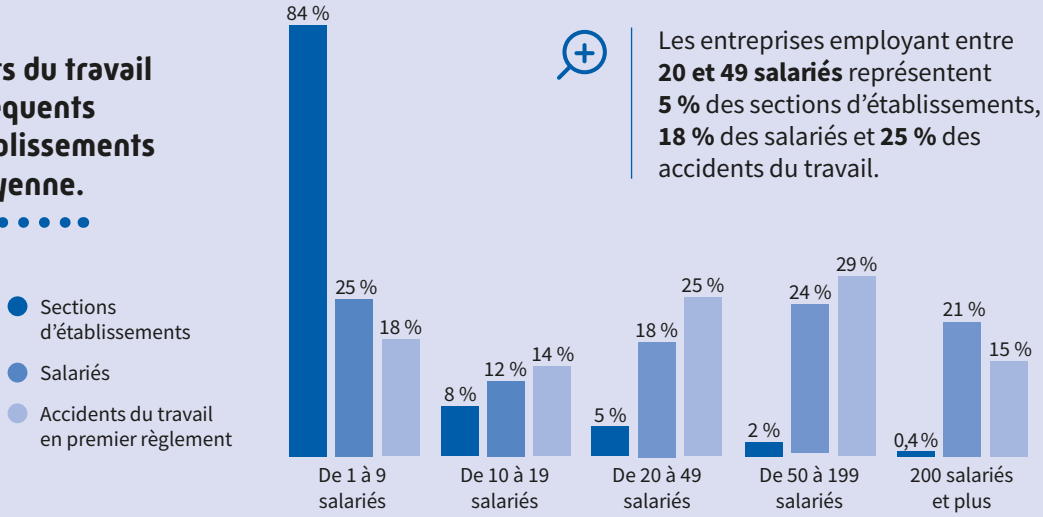

Les entreprises employant entre **20 et 49 salariés** représentent **5 %** des sections d'établissements, **18 %** des salariés et **25 %** des accidents du travail.

Les activités du BTP et de services 2 comprenant les Ephad, l'aide à domicile et le nettoyage restent les plus accidentogènes avec un indice de fréquence supérieur à 50.

Le nombre d'accidents du travail a diminué au sein de chaque secteur d'activité entre 2019 et 2021. La plus forte diminution est constatée dans le secteur des services, commerces et industries de l'alimentation (-18%) sans doute en raison du recours au chômage partiel.

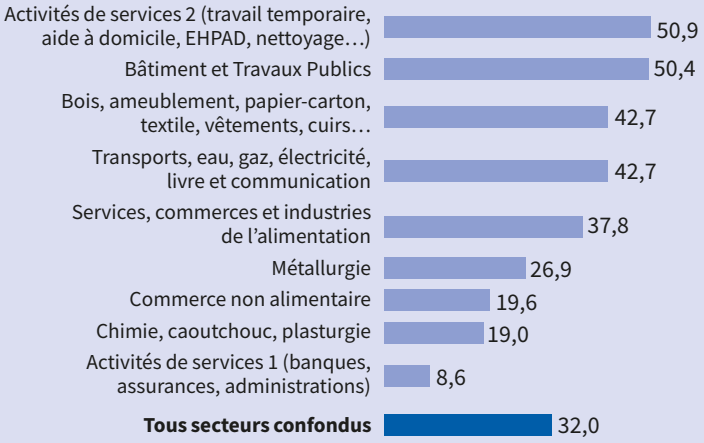

Bâtiment et Travaux Publics

Travaux de charpente
114,3

Travaux de couverture par éléments
101,0

Activités de services 2

Hébergement médicalisé pour personnes âgées
105,5

Aide à domicile
103,6

Hébergement médicalisé pour personnes âgées
102,7

Indice de fréquence par département : des disparités liées aux activités

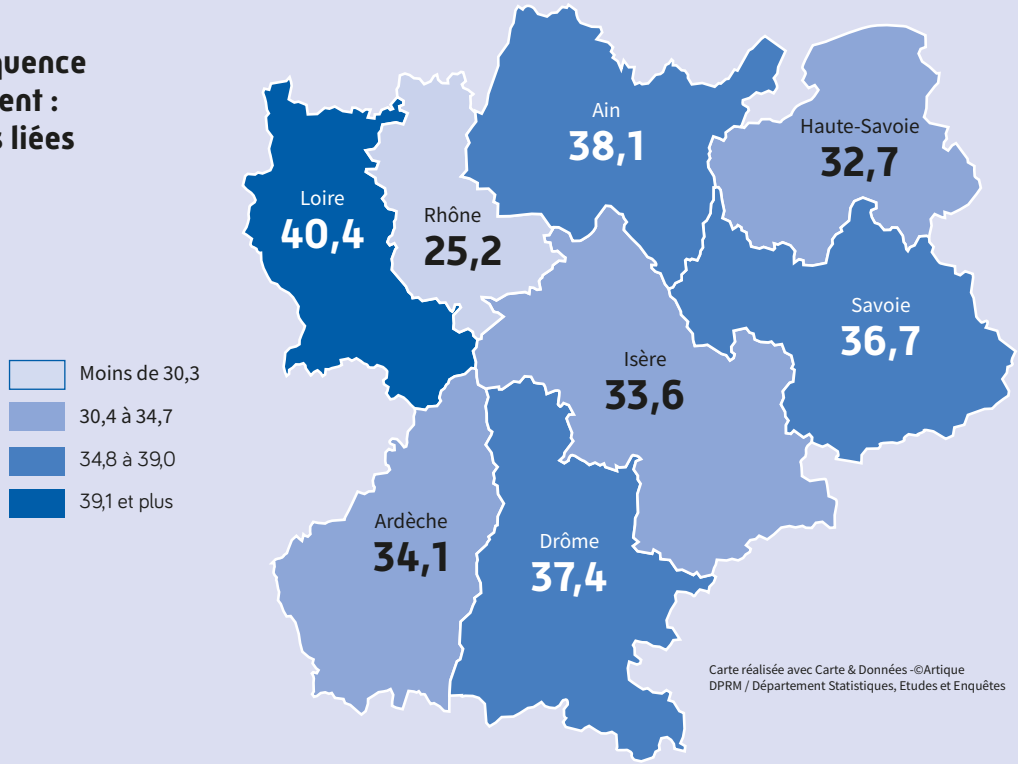

Les manutentions manuelles et les chutes sont les principales causes d'accidents du travail.

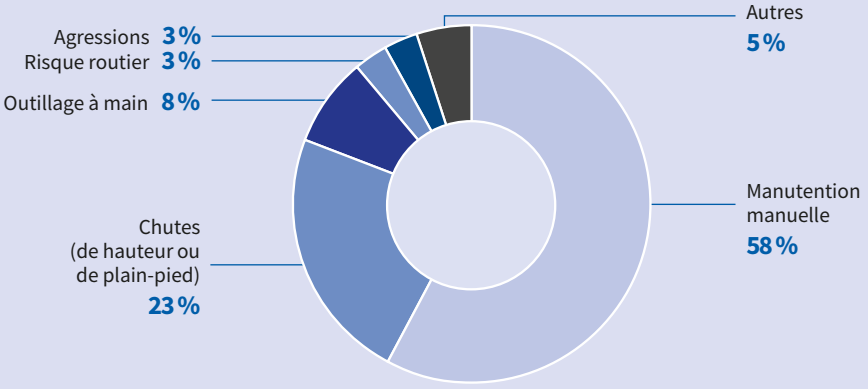

Maladies professionnelles

En 2021, le nombre de maladies professionnelles a augmenté de 13% par rapport à 2020 mais reste en dessous du nombre enregistré en 2019.

En 2021, le nombre de maladies professionnelles lié à la Covid-19 a augmenté. Il y en avait moins de 3 en 2020 et 88 en 2021. On dénombre 10 décès supplémentaires liés à une maladie professionnelle entre 2019 et 2021.

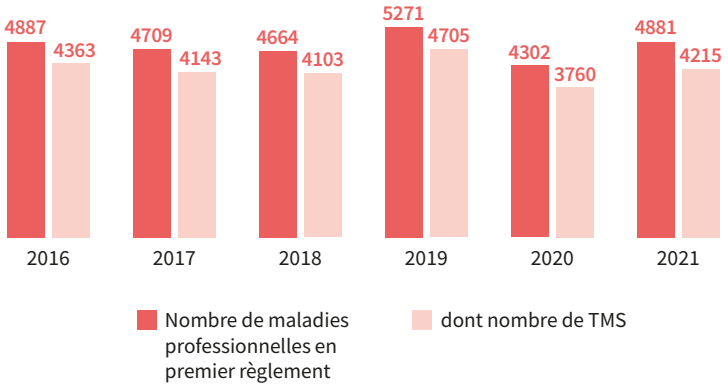

1 445 535

Journées indemnisées

L'équivalent de 5 700 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par maladie : 296

2 754

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

26

Décès dont 19 décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante.

312 751 607 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des maladies avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

4 881

Maladies professionnelles en premier règlement

Maladie professionnelle ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

Quatre secteurs enregistrent plus de 700 maladies professionnelles : la métallurgie, le BTP, les services commerces et industries de l'alimentation ainsi que les activités de services 2.

Le commerce non alimentaire est le seul secteur qui connait une hausse (3%) entre 2019 et 2021. Le secteur du bois compte le même nombre de maladies professionnelles entre ces deux années, tous les autres secteurs enregistrent une baisse allant de -1% pour le BTP à -24% pour le secteur de la chimie.

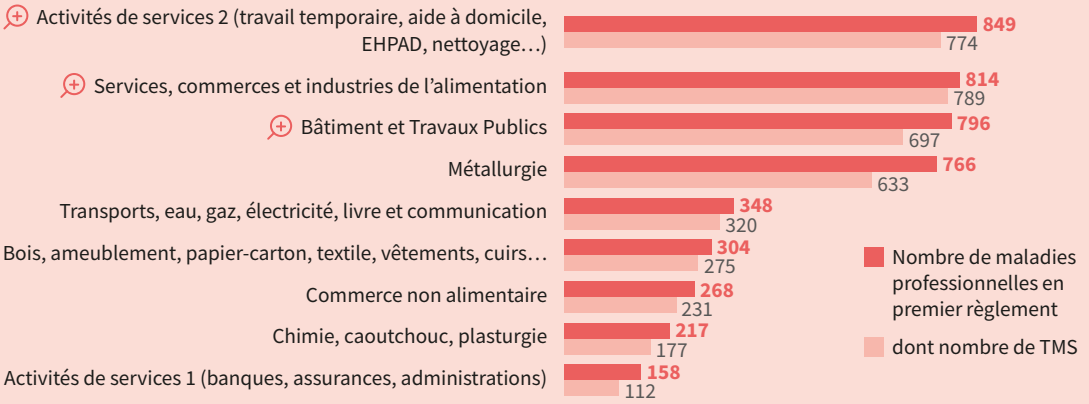

Services, commerces et industries de l'alimentation

Supermarchés

168

Hypermarchés

151

Bâtiment et Travaux Publics

Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment

155

Activités de services 2

Nettoyage des bâtiments

134

Activités des agences de travail temporaire

129

Aide à domicile

125

Nombre de maladies professionnelles par département

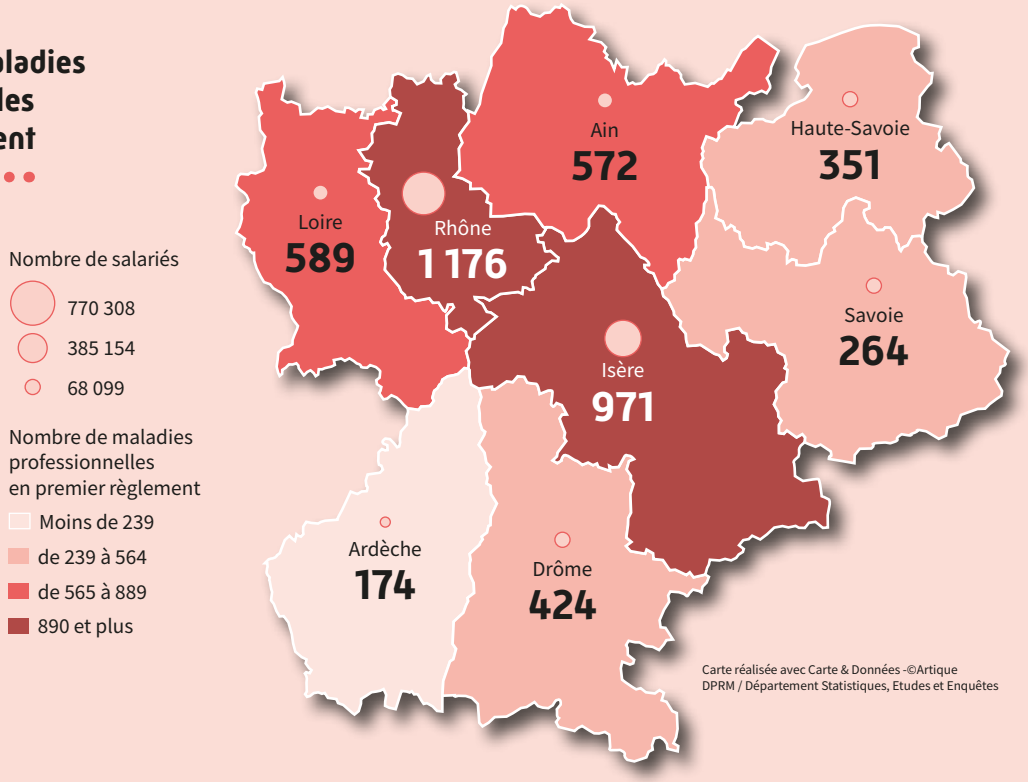

Carte réalisée avec Carte & Données -©Artique
DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes

86 % des maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques (TMS).

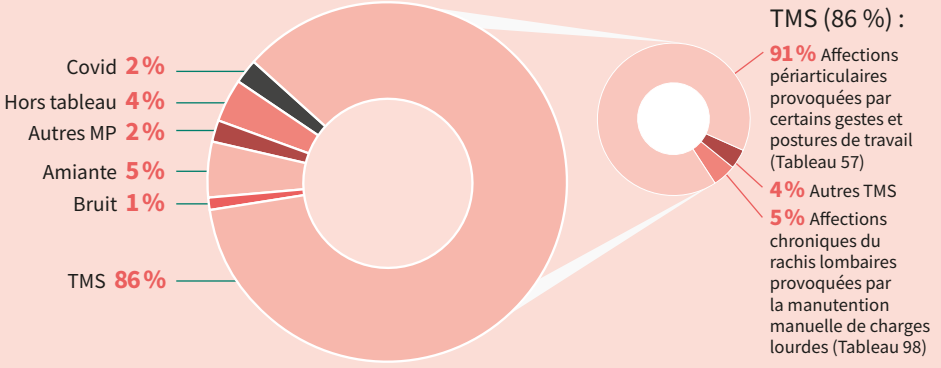

Accidents de trajet (Domicile-Travail)

En 2021, le nombre d'accidents de trajet augmente de 18 % par rapport à 2020 mais reste inférieur à celui de 2019.

Pendant les périodes de confinements 2020 (plus d'un tiers de l'année) et 2021 (1 mois), les déplacements domicile-travail ont été limités à cause du chômage partiel très développé et des mesures complémentaires comme le couvre-feu, ou le télétravail largement incité.

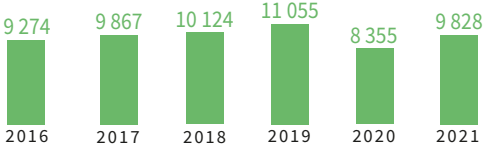

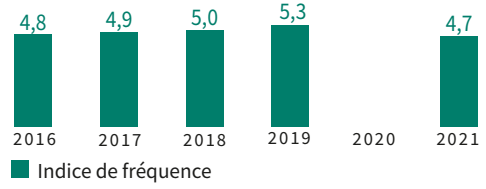

Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid.
En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.

4,7
Indice de fréquence
Nombre d'accidents de trajet en premier règlement pour 1000 salariés.

729
Nouvelles Incapacités Permanentes
On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayantdonné lieu à un premier versementde prestation en 2021.

856 040
Journées indemnisées
L'équivalent de 3 400 emplois à temps plein.
Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 87

0,3
Taux de gravité
Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

23
Décès

96 694 589 €
Montant des dépenses de l'Assurance Maladie
liées à la réparation des accidents de trajets avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

9 828
Accidents de trajet en premier règlement
Accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

Les activités de services 2 comprenant les Ephad, l'aide à domicile et le nettoyage demeurent traditionnellement les plus accidentogènes.

L'ensemble des secteurs affichent une baisse de leur nombre d'accidents de trajet entre 2019 et 2021 (6 secteurs sur les 9 avec une diminution d'au moins 10 %). La diminution la plus faible (-1 %) est enregistrée pour les activités de services 2.

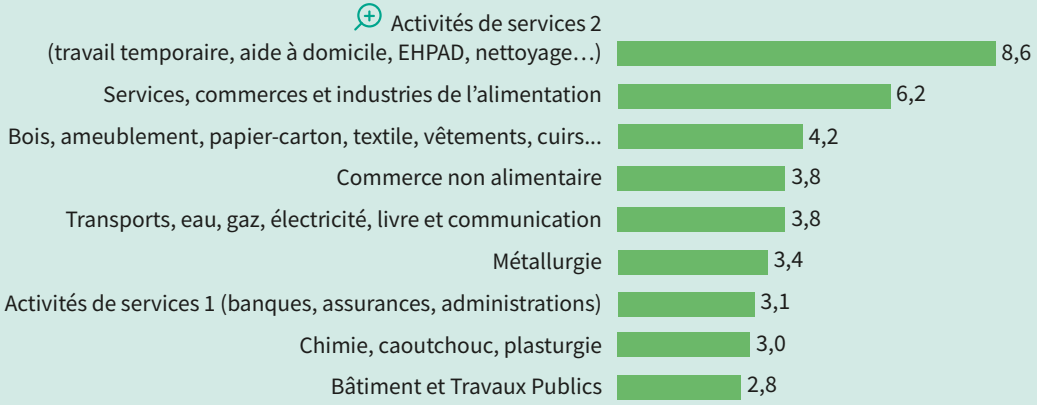

Activités de services 2

Aide à domicile
19,3

Nettoyage des bâtiments
11,0

Autres activités de nettoyage
14,0

Indice de fréquence par département

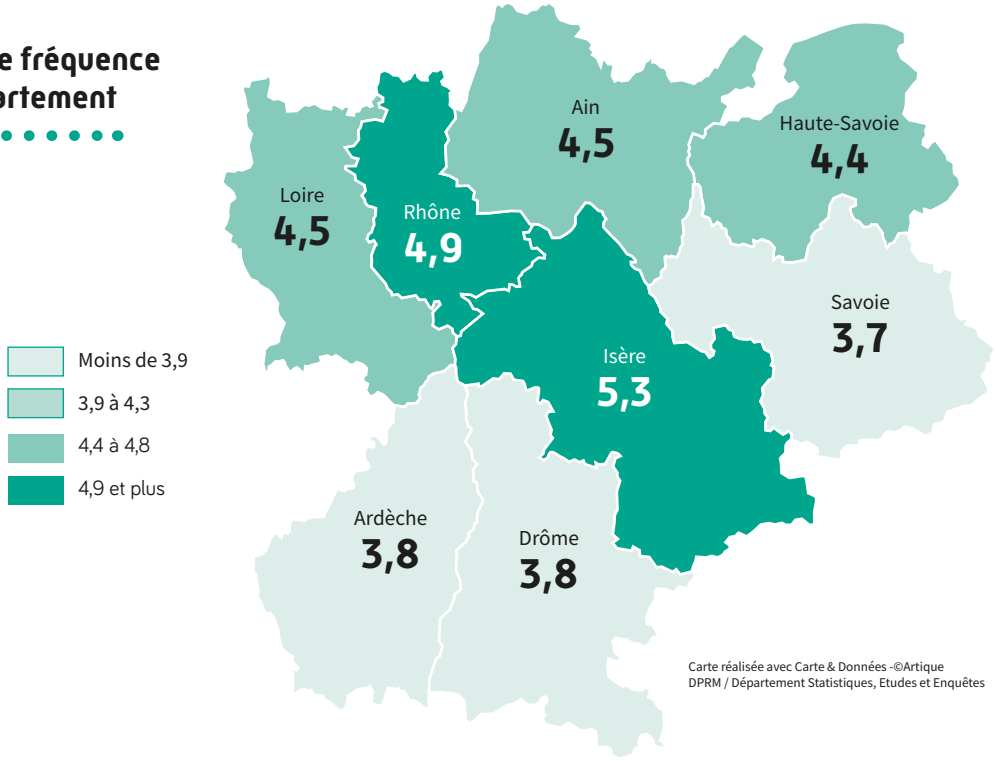

La déclaration sociale nominative devenue obligatoire depuis janvier 2017 a créé une rupture dans nos séries statistiques entre les années 2016–2017 et 2017–2018. En effet, le nombre d'heures travaillées qui intègre désormais les périodes de congés ainsi que la photographie des effectifs qui rend mieux compte des contrats courts, en sont la parfaite illustration.
Les indices de sinistralité 2020 (indices de fréquence, taux de fréquence, indice de gravité, taux de gravité) ne sont pas utilisables donc non représentés. Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque.

Carsat Rhône-Alpes
Prévention des Risques Professionnels
69436 Lyon Cedex 03

preventionrp@carsat-ra.fr

3679
[service gratuit + prix appel]

www.carsat-ra.fr

@Carsat_RA

Carsat Rhône Alpes

SP1137 - 10/22 – Création et Impression Carsat Rhône-Alpes

Sécurité sociale
l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Rhône-Alpes